

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 MARS 2010**

**Présents** : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Michel GODELU  
Mr Alain THEBAULT, Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Géraldine CUSTODIO,  
Mme Pascale SARRET, Mr Serge BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Stéphanie  
NEDEAU, Mr Jean-Pierre BONAMY, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN,  
Mme Dominique LAVEAU, Mr Michel AUPERIN.

**Absente excusée** : Mme Flora GAUTHIER- LAURENT

**Secrétaire de séance** : Mme Géraldine CUSTODIO

Pouvoir de Mme Flora GAUTHIER- LAURENT à Mme Jacqueline ROUAULT

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal  
du 29 janvier 2010.

**FINANCES** :

**Budget ASSAINISSEMENT** :

**- Vote du compte de gestion et du compte administratif 2009**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte  
administratif de l'année 2009

Section d'exploitation	Dépenses	20 907.58
	Recettes	18 739.82
	Déficit au 31/12/09	2 167.76
Section d'investissement	Dépenses	17 464.17
	Recettes	14 808.51
	Déficit au 31/12/09	2 655.66

Résultat définitif avec les années antérieures au 31/12/09 : + 24 766.67

**- Délégation à un conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la gestion de l'assainissement  
collectif avec la réhabilitation du réseau, de la station d'épuration et la contribution du  
choix entre la régie municipale ou l'affermage nécessitent de donner délégation à un  
conseiller municipal pour mener à bien ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, délègue Mr André  
PACYNA, conseiller municipal, pour s'occuper de l'assainissement collectif de la  
commune et décide qu'il percevra une indemnité égale à 4% de l'indice 1015 soit  
151.30 Euros par mois

**- Vote du budget prévisionnel 2010**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2010

Section d'exploitation	Dépenses	36 947.43
	Recettes	36 947.43
Section d'investissement	Dépenses	118 472.55
	Recettes	118 472.55

## Budget Communal :

### - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2009

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2009

Section de fonctionnement	Dépenses	503 621 .56
	Recettes	629 979.67
	Excédent au 31/12/09	126 358.11
Section d'investissement	Dépenses	196 907.35
	Recettes	62 163.07
	Déficit au 31/12/09	134 744.28

Résultat définitif avec les années antérieures au 31/12/08 :+ 314 949.17

### - Affectation du résultat

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de transférer la somme de 133 000 €uros de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir les dépenses engagées en 2009

### - Vote du taux des trois taxes

Après en avoir délibéré le conseil municipal (12 voix pour, 1 blanc, 2 voix contre) décide de ne pas augmenter les taux de ces trois taxes :

Taxe d'Habitation : 13.19%

Taxe Foncière Bâtie : 15.76 %

Taxe Foncière non Bâtie : 38.73 %

### - Vote du budget prévisionnel 2010

Le conseil municipal approuve (14 voix pour – 1 abstention) le budget 2010

Section de fonctionnement	Dépenses	858 073.72
	Recettes	858 073.72
Section d'investissement	Dépenses	575 052.53
	Recettes	575 052.53

## **BATIMENTS COMMUNAUX :**

### - Rapport de diagnostic : Accessibilité aux personnes handicapées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes en Terres Vives a retenu l'entreprise SOCOTEC pour effectuer le diagnostic des bâtiments publics et que le coût de cette prestation sera prise en charge par la CCTV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'élaboration du Document Unique certains travaux sont à envisager.

## **ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :**

### - Demandes de subventions diverses

Monsieur Michel GODELU, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que la commission propose d'attribuer des subventions à diverses associations dont il donne le nom, qu'elle ne souhaite pas subventionner l'école Sainte Solange de Vasselay ainsi que l'école de natation et l'école de musique de St Martin d'Auxigny. Le conseil municipal valide ces choix à l'unanimité

Monsieur Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'association Bourges – Vouzeron remercie pour la coupe offerte lors de la 44ème édition de leur randonnée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un membre actif de l'association des anciens combattants est décédé et il demande aux correspondants défense élus de prendre contact avec cette association pour que celle-ci puisse continuer à fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

### **VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :**

#### **- Aménagement du bas du bourg**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'après étude des 7 offres et selon les critères de sélection définis dans le règlement de consultation l'entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant de 205 057.01 €uros TTC.

Au vu de tous ces éléments le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **- Syndicat Départemental d'Energie du Cher**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des travaux d'éclairage public liés à la maintenance sont à envisager :

chemin de Boursac pour un montant de 1059.96 €uros,

Lieu dit « La Prinquette » pour un montant de 606.29 €uros

Chemin rural de la Prinquette pour un montant de 387.75 €uros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces trois devis.

### **SCOLAIRE :**

#### **- Crèches communautaires**

Madame Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que la crèche « haut comme 3 pommes » demande une participation financière

de 1554 euros pour l'année 2010 et la crèche « Les Petits Bouts de Gy » 853 €uros.

Après en avoir délibéré et selon la convention « contrat enfance » le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser ces subventions

#### **- Conseil d'école**

Madame Jacqueline ROUAULT, Maire-Adjoint, fait le point sur le compte rendu du dernier conseil d'école en date du 23 mars 2010.

### **- ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **- Arrêté préfectoral**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est mise en demeure par arrêté préfectoral de se conformer à la loi concernant sa station d'épuration.

Mr André PACYNA, conseiller municipal, délégué à l'assainissement collectif, fait part au conseil municipal que suite au rapport de synthèse de l'entreprise SOGREAH il convient dans un premier temps de faire réparer le réseau d'eaux usées.

Certains de ces travaux devant avoir lieu rue du Parc, route de Mehun, route de Vierzon et du fait de l'aménagement en cours dans cette zone, Mr André PACYNA, explique qu'il faudrait entreprendre ces derniers conjointement et immédiatement. Le conseil municipal unanime émet un avis favorable à cette proposition.

- Point sur l'échange de terrain entre l'ONF et la Commune

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement du dossier, actuellement chez France Domaine pour l'établissement de l'acte administratif

**AFFAIRES EXTERIEURES :**

- Conseil Général : Internet et téléphonie sur IP pour tous

Monsieur Michel GODELU, Maire-Adjoint, explique au conseil municipal qu'il est difficile de se prononcer sur ce dossier car des précisions techniques doivent être apportées. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter sa décision au prochain conseil.

Départ de Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint à 20 heures 10

- Communauté de Communes en Terres Vives : modification des statuts

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Conseil Communautaire a validé, lors de sa séance du 4 février 2010, la modification de l'article 5 concernant le mode de désignation des délégués communautaires, dans les statuts de la Communauté de Communes en Terres Vives.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

La commune d'Allogny étant concernée par ces modifications doit procéder à l'élection de nouveaux délégués.

Mr Jean Pierre BONAMY, conseiller municipal, et Mr Michel AUPERIN, conseiller municipal se présentent en tant que délégué titulaire.

Mr Michel AUPERIN, conseiller municipal obtient 5 voix. Mr Jean Pierre BONAMY obtient 9 voix et est élu.

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint se présente comme délégué suppléant et est élu à l'unanimité

Mr Serge BUFFET, conseiller municipal se présente comme délégué suppléant et est élu à l'unanimité

- Communauté de Communes en Terres Vives : validation du plan de mise en accessibilité voirie

Après avoir donné lecture du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie Communale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, de l'autoriser à prendre toute décision concernant la publicité relative à l'approbation du PAVE.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité

- Conseil Général : Fonds de Solidarité pour le Logement

Après en avoir délibéré le conseil municipal n'ayant pas assez d'éléments ne souhaite pas participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement

- SAFER du Centre : Information

Monsieur le Maire donne lecture des informations qu'il a reçues

- DDT : modification contrat ATESAT

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçue de la Direction Départementale des Territoires. Cette dernière suite à la réforme générale des politiques publiques n'assurera pas comme convenu toutes les missions complémentaires. Le conseil municipal prend acte de ce changement unilatéral

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

CCTV : Brin de Culture

Mr Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, souhaite obtenir des informations supplémentaires sur l'opération 'Brin de Culture ». Une réunion est prévue à Allogny le 31 mars 2010 où Mr BARDIN, vice président de la CCTV, viendra répondre aux questions diverses.

La séance est levée à 20 heures 45.